



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **L'UPFI demande au Gouvernement de dynamiser le crédit d'impôt à la production musicale pour faire face au défi de la mondialisation**

Les producteurs de musique indépendants appellent les pouvoirs publics à renforcer le crédit d'impôt à la production phonographique devant la mutation numérique accélérée de l'industrie musicale, caractérisée par une mondialisation du marché de la musique.

L'UPFI a formulé des propositions concrètes et précises d'adaptation du crédit d'impôt, qui visent à :

- **renforcer son impact**, afin de dynamiser significativement la croissance du secteur, en particulier à l'international et en ligne, et de favoriser l'émergence de « champions indépendants » ;
- **adapter** le dispositif afin de le rendre encore plus accessible aux TPE, « jeunes pousses » de la production musicale, indispensables à la vitalité du secteur ;
- **ouvrir son champ d'application à la diversité** de l'expression musicale française.

Ces propositions prennent sens dans un contexte économique profondément modifié de l'industrie musicale, au point qu'il n'est pas exagéré de parler d'un 2<sup>e</sup> cycle de la mutation numérique. Le numérique est enfin devenu créateur de valeur. Le secteur dans son ensemble a vu ses revenus augmenter de 3,9% en 2017, essentiellement grâce au modèle du streaming payant, en plein développement. Corollaire de la digitalisation, le marché de la musique se mondialise rapidement. L'international joue un rôle croissant dans le succès des artistes et les revenus des producteurs : le chiffre d'affaires à l'export des producteurs a augmenté de 30% en quatre ans. Parallèlement, la concentration des canaux de diffusion et d'exposition, notamment due aux « Gafa », exacerbe une concurrence désormais mondiale, les barrières à l'entrée étant faibles sur ces nouveaux marchés. Sont donc rassemblées de formidables opportunités de développement, mais aussi le risque, pour les producteurs français, de ne pas parvenir à faire entendre leurs artistes dans ce nouveau contexte hyperconcurrentiel.

Le crédit d'impôt à la production phonographique est un dispositif qui a montré son efficacité pour les entreprises du secteur et son caractère vertueux. Instauré en 2006 dans un contexte de mutation numérique ravageur pour l'industrie musicale, il a permis de préserver un écosystème de producteurs, en particulier indépendants, et l'investissement dans le développement d'artistes en France, qui rencontrent un succès

public indéniable. L'étude Xerfi l'a montré, le crédit d'impôt génère pour l'État près de 3 euros de revenus pour 1 euro investi.

Cette adaptation du crédit d'impôt est d'autant plus nécessaire que la structuration des modèles de diffusion/distribution de la musique en stream produit des conséquences allant à l'encontre de la diversité musicale. Ce faisant, il s'agit de définir une nouvelle ambition pour la musique produite en France : renforcer la croissance du marché et l'emploi, accélérer le rayonnement international de nos artistes, positionner la création française de façon à lui permettre de lutter à armes égales avec les succès internationaux.

*« Nos demandes de renforcement et d'aménagement ont pour seul objectif de faire du crédit d'impôt l'instrument d'une ambition renouvelée au service de la diversité musicale. Certaines d'entre elles seront décisives pour nous permettre de franchir avec succès le 2<sup>e</sup> cycle de la mutation numérique. Le marché mondial de la musique en ligne est en pleine expansion : la seule question qui se pose est de savoir si les entreprises françaises et leurs artistes y seront bien présents. Il y a une vraie opportunité à saisir, et à l'inverse, ne rien faire risque de compromettre tous nos efforts en faveur d'une nouvelle dynamique de la production musicale. »*

Stephan Bourdoiseau, président de l'UPFI.